



L'ACTA REÇOIT LES AGENTS DE VOYAGES.



Il y a quelques semaines ACTA prenait les devants pour bien faire connaître aux agents de voyages les nouvelles modifications de la Loi sur les agents de voyages au Québec, en invitant les propriétaires et directions d'agences ainsi que les agents de voyages à prendre part à une séance d'information sur le sujet. Le 15 juin en soirée avait donc lieu à l'Hôtel Marriott de Montréal, une de ces séances d'information. Cette soirée ACTA s'est déroulée dans une salle comble puisque toutes les places disponibles ont trouvé preneurs. Nous avons même ajouté quelques places supplémentaires afin de recevoir le maximum de personnes.

L'ACTA, en plus de participer à l'élaboration de ces modifications, s'est aussi donné comme défi de non seulement de bien faire connaître les aspects de ces modifications à l'ensemble des agences et agents de voyages, mais également de relever le défi de faire de cette Loi une ouverture sur de nouveaux horizons d'affaires pour les agences de voyages. Entre autres, l'opportunité de développer des produits et forfaits par les agences et pouvoir les offrir à d'autres agences et ainsi crée une nouvelle source de revenu. La certification des agents de voyages, qui sera graduelle et adaptée au rythme de notre industrie au Québec, sera certainement un pas vers la reconnaissance du métier d'agent de Voyages. L'ACTA Québec entend bien poursuivre de supporter ses membres à tirer le maximum de ces nouveaux horizons avec d'autres actions et gestes à venir.



Le 26 mai dernier, ACTA Québec recevait cette fois la communauté d'agence de voyages de région de Québec à l'Hôtel Pur de Québec pour y tenir cette autre séance d'information sur les modifications de la Loi sur les agents de voyages. C'est une fois de plus devant une salle comble que l'ACTA et l'OPC se sont adressés aux directions d'agences et aux agents de voyages en présentant aux participant un exposé de la Loi.